

Rappel d'abonnement DACnet^{MD}

Si vous souhaitez soumettre par voie électronique, rappelez-vous que chaque denturologiste doit avoir un abonnement DACnet^{MD} (*pas chaque clinique*)



Il existe différents scénarios où vous auriez besoin d'un abonnement ou de plusieurs abonnements:

- **Denturologiste seul dans un cabinet seul** — cette situation ne demanderait qu'un seul abonnement pour ce praticien denturologiste afin d'être en mesure de soumettre ses demandes.
- **Denturologiste seul dans plusieurs cabinets** — ce denturologiste aurait toujours besoin d'un seul abonnement puisque ce dernier est attribué au denturologiste et non à la location de cabinets. La seule différence serait que l'ID inscrite au système du cabinet serait mise en oeuvre par le fournisseur de logiciel.
- **Plusieurs denturologistes dans un même cabinet** — chaque denturologiste de ce cabinet devra avoir son propre abonnement DACnet. Ceci signifie que si un denturologiste a son propre patient et qu'il soumet électroniquement à la compagnie d'assurance, ceci doit être fait sous son propre numéro de prestataire, afin que la compagnie d'assurance sache quel denturologiste a effectué les soins.
- **Plusieurs denturologistes dans plusieurs cabinet** — chaque denturologiste du cabinet devra avoir son abonnement DACnet mais, comme précisé ci-dessus, chaque denturologiste n'a besoin que d'un abonnement.
- **Denturologiste dans un cabinet dentaire** — certaines choses doivent être compatibles afin de soumettre des prédéterminations et demande de remboursement par l'intermédiaire du cabinet dentaire. Le logiciel du cabinet dentaire doit être certifié DACnet et les codes de procédures denturologistes doivent être entrés dans le logiciel. Le denturologiste n'aura toujours besoin d'avoir qu'un abonnement.
- **Denturologistes dans plusieurs provinces** — le denturologiste n'aura besoin que d'un abonnement puisque celui-ci peut être utilisé dans tout le Canada. Tant que le denturologiste possède son propre abonnement et fasse partie d'un cabinet qui possède un logiciel compatible à DACnet, il n'aura aucun problème à soumettre ses demandes.

Important à retenir:

Il est important de garder à l'esprit que si vous avez prévu de soumettre des prédéterminations ou demandes de remboursement au nom d'un patient, alors celles-ci doivent être soumises sous le nom/ID du prestataire qui a fourni la prestation au patient afin de tenir les dossiers convenablement et aux fins d'assurance.

Bureau de DACnet^{MD}:
613 968-9467 / 877 538-3123
www.dacnet.ca